



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, le 5 octobre 2022

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 5 octobre 2022, à 20 heures, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et Jean Côté.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à 20 heures et procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 14 septembre 2022
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 14 septembre 2022
5. Commission municipale du Québec – Rapport de la vice-présidence à la vérification -- Dépôt de l'audit de conformité – Transmission des rapports financiers
6. Entrée de l'Île d'Orléans - Projet Signature – Addenda au contrat signé avec l'Atelier urbain
7. Table de concertation sur l'application du plan de conservation du site patrimonial de l'Île d'Orléans – Nomination d'un citoyen
8. Québec International – Espaces régionaux d'accélération croissance (ERAC) Techno Tandem – Renouvellement de l'entente 2022-2023
9. Renouvellement de l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des MRC de la Capitale-Nationale 2023-2026 (Conseil des Arts et des Lettres du Québec : CALQ)
10. Bureau d'accueil touristique – Installations septiques
 - 10.1 Étude de caractérisation - Octroi d'un contrat de gré à gré
 - 10.2 Étude de caractérisation – Choix de la solution retenue
 - 10.3 Achat et installation de la solution retenue - Appel d'offres sur invitation
11. Destination Québec Cité – Porte d'entrée – Étude de faisabilité économique – Navettes vertes
 - 11.1 Convention de financement entre ville de Québec et MRC – Autorisation de signature
 - 11.2 Étude de faisabilité économique – Navettes vertes – Appel d'offres sur invitation
12. Transport collectif et adapté – Octroi d'un contrat
13. Accès à l'information et protection des renseignements personnels – Formation d'un comité et désignation d'une personne responsable
14. Adoption des dépenses du mois de septembre 2022
15. Correspondance
 - 15.1 Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
16. Varia
17. Période de questions
18. Levée de la réunion



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2022-10-123

Sur proposition de M. Yves Coulombe, appuyé par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite :

- Du report à une séance ultérieure du point 10. *Bureau d'accueil touristique – Installations septiques ;*
- De l'ajout du point 16.1 *Transport collectif et adapté – Demande de financement 2022 ;*

le point 16. Varia demeurant ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 14 septembre 2022

Résolution 2022-10-124

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyé par M. Jean Lachance, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 14 septembre 2002, tel que déposé.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 14 septembre 2022

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal de la séance tenue le 14 septembre 2022.

5• Commission municipale du Québec – Rapport de la vice-présidence à la vérification – Dépôt de l'audit de conformité – Transmission des rapports financiers

Résolution 2022-10-125

Considérant que la Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidente à la vérification, a transmis la version définitive du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale* ;

Considérant que la directrice générale / greffière-trésorière a procédé au dépôt du rapport d'audit et que le Conseil de la MRC en a pris connaissance ;

Sur proposition de M. Jean Côté, appuyé par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'officialiser le dépôt du rapport de l'audit de conformité sur la transmission des rapports financiers et d'en aviser la Commission municipale du Québec.

6• Entrée de l'Île d'Orléans – Projet Signature – Addenda au contrat signé avec l'Atelier urbain

Résolution 2022-10-126

Considérant qu'à la suite de la journée participative du 7 juin 2022, il a été convenu entre la MRC de L'Île-d'Orléans et L'Atelier Urbain, de tenir la soirée participative du 8 septembre



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

2022 en présentiel afin de mieux rejoindre la population orléanaise ;

Considérant que l'offre de services initiale de l'Atelier urbain prévoyait plutôt une rencontre virtuelle et que des honoraires supplémentaires ont été nécessaires ;

Sur proposition de M. Jean Lapointe, **appuyé** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer des honoraires additionnels de 3 500 \$ (plus les taxes applicables) à l'Atelier Urbain pour l'organisation et la tenue de la soirée participative du 8 septembre 2022, à même le Fonds Région et Ruralité, volet 3 « Projet Signature – Innovation ».

7• Table de concertation sur l'application du plan de conservation du site patrimonial de l'Île d'Orléans – Nomination d'un citoyen

Résolution 2022-10-127

Considérant qu'à la suite de la nomination de M. Jacques Boivin à titre de citoyen sur la Table de concertation sur l'application du plan de conservation du site patrimonial de l'Île d'Orléans, ce dernier a dû se désister pour des raisons professionnelles ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de nommer M. Danny Caron à titre de représentant des citoyens pour siéger à la Table de concertation sur l'application du plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans.

8• Québec International – Espaces régionaux d'accélération croissance (ERAC) Techno Tandem – Renouvellement de l'entente 2022-2023

Résolution 2022-10-128

Attendu que le gouvernement du Québec a lancé, le 5 février 2018, un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat ;

Attendu que Québec International a soumis une proposition, soutenue par la ville de Québec et les six (6) MRC de la région de la Capitale-Nationale, dont la MRC de L'Île-d'Orléans, pour la continuité du Pôle régional d'innovation à la suite d'un nouvel appel de projets lancé par le gouvernement du Québec ;

Attendu qu'à la suite des consultations ministérielles, le projet appelé Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem, sera prolongé jusqu'au 31 mars 2023 ;

Attendu qu'une Entente doit être signée entre Québec International, la ville de Québec et les six MRC de la région de la Capitale-Nationale pour le projet Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem 2022-2023 ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Yves Coulombe et **unanimentement résolu** que :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- La MRC de L'Île-d'Orléans investisse 1 535 \$ pour l'année 2022-2023 dudit projet à même les priorités annuelles du Fonds Région et Ruralité (FRR), tel que budgété ;
- La préfète, Mme Lina Labbé, soit autorisée à signer l'Entente Espace régional d'accélération et de croissance de la région de la Capitale-Nationale 2022-2023.

9• **Renouvellement de l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des MRC de la Capitale-Nationale 2023-2026 (Conseil des Arts et des Lettres du Québec : CALQ)**

Résolution 2022-10-129

Considérant la volonté du Conseil de la MRC de soutenir les artistes et les organismes artistiques professionnels de l'Île d'Orléans ;

Considérant les résultats positifs obtenus dans le cadre des deux premières ententes entre le Conseil des Arts et des Lettres du Québec et la MRC ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler ladite entente et d'y dédier un budget pour les années 2023-2026 ;

Sur **proposition** de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** :

- Que la MRC de L'Île-d'Orléans soit partie prenante de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des municipalités régionales de comté de la Capitale-Nationale 2023-2026 et de désigner la préfète, Mme Lina Labbé, et la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à titre de signataires ;
- De réserver une enveloppe budgétaire de 10 000 \$ par année à même les priorités annuelles du Fonds Régions et Ruralité.

10• **Bureau d'accueil touristique – Installations septiques**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

11• **Destination Québec Cité – Porte d'entrée – Étude de faisabilité économique – Navettes vertes**

11.1 Convention de financement entre ville de Québec et MRC – Autorisation de signature

Résolution 2022-10-130

Considérant que Destination Québec cité a mis en place le nouveau programme *Soutien à la mise en œuvre de projets pilotes favorisant la découverte des attraits touristiques régionaux à partir de la porte d'entrée de Québec* dans le cadre de la Convention Québec Porte d'entrée 2022-2023 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que la MRC a déposé un projet d'Étude de faisabilité économique pour un transport par autobus à arrêts multiples (navettes vertes) à l'Île d'Orléans (Étude) en juin 2022 ;

Considérant l'octroi d'un financement de 90% du coût du projet d'Étude, par Destination Québec Cité à la MRC, dans le cadre de ladite Convention pour la réalisation de l'Étude ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'autoriser la préfète, Mme Lina Labbé, et la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer la Convention de financement entre la ville de Québec (Destination Québec Cité) et la MRC de L'Île-d'Orléans ;
- Que la MRC de L'Île-d'Orléans défraie 10% des coûts de ladite étude, pour un montant maximal de 8 000 \$, à même les surplus cumulés de la MRC.

11.2 Étude de faisabilité économique – Navettes vertes – Appel d'offres sur invitation

Résolution 2022-10-131

Considérant que Destination Québec cité a mis en place le nouveau programme *Soutien à la mise en œuvre de projets pilotes favorisant la découverte des attraits touristiques régionaux à partir de la porte d'entrée de Québec* dans le cadre de la Convention Québec Porte d'entrée 2022-2023 ;

Considérant l'octroi d'un financement de 72 000 \$ par Destination Québec Cité à la MRC dans le cadre de ladite Convention, soit 90% du coût du projet d'Étude de faisabilité économique pour un transport par autobus à arrêts multiples (navettes vertes) à l'Île d'Orléans ;

Considérant qu'il y aurait lieu que la MRC procède à un appel d'offres sur invitation pour obtenir l'expertise d'une firme afin de réaliser ladite Étude ;

Considérant que la MRC ne veut pas être le gestionnaire responsable des dites navettes terrestres ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** que la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC soit :

- Autorisée à lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une Étude de faisabilité économique pour un transport par autobus à arrêts multiples (navettes vertes) à l'Île d'Orléans ;
- Nommée à titre de responsable de cet appel d'offres conformément à l'article 6.2 du règlement sur la gestion contractuelle de la MRC (anciennement politique).



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

12• Transport collectif et adapté – Octroi d'un contrat

Résolution 2022-10-132

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré a lancé un appel d'offres (2022-AO-PL-01) pour les services de transport collectif et adapté sur le territoire des MRC de la Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans ;

Considérant que les soumissions ont été reçues et ouvertes le 4 octobre 2022 par Développement Côte-de-Beaupré ;

Considérant que, à la suite de l'analyse des soumissions, Développement Côte-de-Beaupré recommande que le contrat soit adjugé selon les termes dudit document d'appel d'offres à Les Tours du Vieux-Québec (1989) Inc./Unitours pour la somme de 2 604 971,33 \$ (incluant taxes), cette soumission étant la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres ;

Considérant que le document d'appel d'offres prévoit que l'adjudication de ce contrat devra faire l'objet d'une résolution de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré et de chacune des deux MRC ;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter la présente résolution même si toute la documentation utile n'a pu être remise aux membres du conseil soixante-douze heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, car il s'agit d'une situation exceptionnelle afin que le contrat puisse être octroyé et que les services de transport collectif et adapté puissent être dispensés sur le territoire de la MRC sans qu'il y ait de bris de service ;

En conséquence, il est **proposé par** M. Yves Coulombe, **appuyé par** M. Jean Lapointe, et **unanimentement résolu** :

- **D'approuver** l'adjudication du contrat suite à l'appel d'offres # 2022-AO-PL-01 en faveur de Les Tours du Vieux-Québec (1989) Inc./Unitours pour la somme de 2 604 971,33 \$ (incluant taxes).
- **D'autoriser** M. Bernard Paré, directeur général de Développement Côte-de-Beaupré à signer le contrat de transport conséquent à la procédure d'appel d'offres et/ou toute autre documentation nécessaire à la bonne exécution du contrat ;
- **Le tout** selon les conditions des documents d'appel d'offres.

13• Accès à l'information et protection des renseignements personnels – Formation d'un comité et désignation d'une personne responsable

Résolution 2022-10-133

Considérant les modifications apportées à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « Loi



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

sur l'accès ») prévues par la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (L.Q. 2021, c. 25) ;

Considérant que la personne ayant la plus haute autorité au sein de la MRC, la préfète, Mme Lina Labbé, peut désigner comme responsable un membre de son personnel de direction et lui déléguer tout ou partie de ses fonctions ;

Considérant qu'il y aurait lieu de former un Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels à la MRC ;

LL
Lapointe CC

Sur proposition de M. Jean Côté, appuyé par M. Jean Lachance, il est **résolu à l'unanimité** de :

- Désigner la directrice générale / greffière-trésorière de la MRC, Mme Chantale Cormier, à titre de responsable de l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de la MRC de L'Île-d'Orléans;
- Former un Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels à la MRC, lequel sera composé de la directrice générale / greffière-trésorière, Mme Chantale Cormier, la conseillère touristique et adjointe à la direction générale, Mme Marie-Maude Chevrier et le responsable du service d'aménagement du territoire, M. Simon Lemieux ;
- Transmettre un avis à la Commission d'accès à l'information.

14• Adoption des dépenses du mois de septembre 2022

Résolution 2022-10-134

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyé par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de septembre 2022, lesquelles s'élèvent à 323 803,08 \$.

15• Correspondance

15.1 Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

La municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans avise le Conseil de la MRC qu'elle n'a pas l'intention de renouveler, dans les conditions actuelles, l'Entente révisée relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie, conformément aux termes de l'article 7 de ladite Entente.

16• Varia

16.1 Transport collectif et adapté – Demande de financement 2022



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2022-10-135

Considérant que les municipalités de l'Île d'Orléans et la Municipalité régionale de comté (MRC) de L'Île-d'Orléans ont adopté une résolution identifiant Développement Côte-de-Beaupré (CLD) comme délégué en matière de transport collectif et adapté;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré organise, sous la dénomination sociale de PLUmobile - Organisateur de déplacements, le transport collectif et adapté;

Considérant que Développement-Côte-de-Beaupré offre les services de transport adapté et de transport collectif régional par l'entremise de PLUmobile depuis 2011 et que la MRC appuie financièrement PLUmobile - Organisateur de déplacements;

Considérant qu'en 2021, 814 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 950 déplacements en 2022 en transport adapté;

Considérant qu'en 2021, 3 155 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 3 700 en 2022 en transport collectif;

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

Considérant que parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

Considérant que parmi les modalités du Programme de subvention au transport collectif rural - volet 2, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré a octroyé un contrat à Tours du Vieux-Québec pour effectuer le transport collectif pour la période 2019 au 20 octobre 2022 ;

Il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Yves Coulombe et **résolu à l'unanimité** :

- Que la MRC de l'Île-d'Orléans adopte la grille tarifaire 2022 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur de la Municipalité (adapté et collectif)	Gratuit
Déplacements à l'extérieur de la Municipalité (Externe) – paiement argent	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur de la Municipalité (Externe)	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe)	70,00 \$
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT

- Que la MRC de L'Île-d'Orléans adopte le plan de transport et de développement des services en transport adapté et collectif pour l'année 2022 ;
- Que la MRC de L'Île-d'Orléans indique ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2022 ;
- Que la MRC adopte les prévisions budgétaires 2022-2023-2024 ;
- Que la participation financière du milieu local (MRC, municipalités et usagers) au transport adapté et collectif régional soit de 52 599 \$;
- De confirmer au ministère des Transports du Québec l'engagement de la MRC de L'Île-d'Orléans de contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence ;
- De demander au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 138 950 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif – volet 2, pour l'année 2022 ;
- Que tout ajustement ultérieur auquel la MRC de L'Île-d'Orléans pourrait avoir droit pour l'année 2022, lui soit versé à la suite du dépôt des pièces justificatives ;
- D'ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu ;
- D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de L'Île d'Orléans à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution ;
- De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

17• Période de questions

Elle débute à 20h08 et se termine à 20h20.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

18• Levée de la réunion

Résolution 2022-10-136

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h21.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 9 novembre 2022 à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier

Chantale Cormier
Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Labbé

Lina Labbé
Préfète